

**Extrait du Registre des Délibérations
 du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit octobre à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 10 octobre 2024

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents :		
CA Saint-Lô Agglo : M. Jérôme VIRLOUVET, Mme Sylvie LEBLOND, Mme Evelyne MASSICOT, M. Antoine AUBRY, M. Éric FOLLAIN, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, M. Emmanuel LUNEL, Mme Morgane BUISSON, Mme Virginie METRAL, M. Patrick SIMON, M. Claude JAVALET, M. Denis LECLUZE, M. Valentin GOETHALS, Mme Lydie BROTON, M. Michel RICHOMME (suppléant de Mme Nicola GODARD), M. Alexandre HENRYE (suppléant de M. Jean-Yves LETESSIER)	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Jean LE BEHOT, M. Samuel PACEY, M. Charly VARIN, M. Michel LHULLIER, M. Serge BOSSARD	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES		
CC Baie du Cotentin : Mme Marie-Agnès HEROUT, Mme Chantal LELAVECHEF, Mme Céline LAUTOUR, M. Michel LEBLANC	X	X
Pouvoirs : M. Loïck ALMIN a donné pouvoir à M. Christophe GILLES (CC Côte Ouest Centre Manche), Mme Aurélie GIGAN a donné pouvoir à Mme Corinne CLEMENT (CC Coutances mer et bocage)		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR, Mme Valérie MILLOT (CC Baie du Cotentin) ; M. Jacques CLAIRAUX, M. Philippe BRIARD (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Pascal RENOUF (CC Villedieu Intercom) ; M. Damien PILLON (CC Côte Ouest Centre Manche)		
Nb de délégués en exercice : 38 Nb de délégués titulaires présents : 28 Nb de délégués suppléants présents : 2 Nb de pouvoirs : 2 Nb de votants : 32		

M. Antoine AUBRY a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2024-31 : Décision modificative n°2-2024

1. Afin de pourvoir au remplacement du godet inclinable de la pelle utilisée à l'ISDND de Saint Fromond, non prévu au budget 2024, il est nécessaire de procéder au virement de crédits suivant :

Section Investissement – Dépenses :

Op. 9027- Art. 2158 – Autres installations, matériels et outillages techniques **+ 3 600 €**

Section Investissement – Dépenses :

Op.9033 – Art. 2312 – Agencements et aménagements de terrains en cours - 3 600 €
(crédits prévus pour le démontage d'une partie de l'unité de méthanisation, dont l'exécution aura lieu en 2025)

2. Afin de pouvoir acheter davantage de conteneurs d'apport volontaire en verre que les 18 prévus au budget 2024, il est nécessaire d'augmenter les crédits prévus au budget prévisionnel. Il est proposé de diminuer, sur la même opération, les crédits initialement prévus pour l'acquisition de 3 bennes de 30m3 pour les cartons. Il est procédé au virement de crédits suivant :

Section Investissement – Dépenses :

Op. 9044 - Article 2158 – Autres installations, matériels et outillages techniques + 28 000 €

Section Investissement – Dépenses :

Op. 9044 - Article 2158 – Autres installations, matériels et outillages techniques : - 28 000 €

3. Dans le cadre de la demande d'extension de l'ISDND de Saint-Fromond, le syndicat doit soutenir financièrement un projet au titre d'une compensation agricole. La compensation agricole a été estimée à la somme de 70 000 € lors de l'élaboration du budget prévisionnel 2024, et les crédits afférents ont été inscrits au compte 275 « Dépôts et cautionnements versés ». Le montant de la compensation agricole à charge du syndicat a été réévalué à la somme de 81 435 €. Il convient donc de procéder au virement de crédits suivants :

Section Investissement - Dépenses :

Article 275 – Dépôts et cautionnements versés + 11 435 €

Section Investissement - Dépenses

Op. 9033 – Art. 2312 – Agencements et aménagements de terrains en cours - 11 435 €
(crédits prévus pour le démontage d'une partie de l'unité de méthanisation, dont l'exécution aura lieu en 2025)

4. Dans le cadre du travail de rapprochement de l'inventaire tenu par le syndicat et l'actif géré par le service de gestion comptable, il convient de procéder à la régularisation d'une erreur d'imputation de l'immobilisation n°1854 « fourniture d'une unité de traitement des lixiviats ». L'un des mandats constituant l'immobilisation a été comptabilisé au compte 2158 au lieu du compte 21351. Afin de pouvoir régulariser l'imputation comptable, il est procédé aux ouvertures de crédits suivantes :

Section Investissement - Dépenses

Op. 9027 - Article 21351 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions de bâtiments publics + 24 600 €

Section Investissement - Recettes

Op. 9027 - Article 2158 – Autres installations, matériels et outillages techniques + 24 600 €

5. Les tonnages de déchets enfouis à l'ISDND de Saint-Fromond sont supérieurs à ce qui avait été estimé lors du budget prévisionnel 2024 (apports clients en DIB). Il convient donc de réévaluer à la hausse le montant de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui devra être supportée par le syndicat en 2024 (coût à la tonne enfouie). La TGAP étant à la charge du client, les recettes liées à ces apports supplémentaires sont également réévaluées. Il est procédé aux ouvertures de crédits suivantes :

Section de Fonctionnement - Dépenses

Article 637 – Autres impôts, taxes et versements assimilés + 256 000 €

Section de Fonctionnement - Recettes

Article 706132 – Abonnements ou redevance pour enlèvement des déchets industriels et commerciaux : TGAP + 256 000 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-637-7213 : Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0.00 €	256 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	256 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-70613-7213 : Abonnement ou redev. enlèvement déchets indust. et commerciaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	256 000.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	256 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	256 000.00 €	0.00 €	256 000.00 €
 INVESTISSEMENT				
D-21351-9027-7213 : ISDND SAINT FROMOND	0.00 €	24 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158-9027-7213 : ISDND SAINT FROMOND	0.00 €	3 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158-9044-7212 : Logistique	0.00 €	28 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158-9044-7213 : Logistique	28 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2158-9027-7213 : ISDND SAINT FROMOND	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 600.00 €
TOTAL 21 : Immobilisations corporelles	28 000.00 €	56 200.00 €	0.00 €	24 600.00 €
D-2312-9033-7213 : Traitement des déchets ménagers	15 035.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	15 035.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-275-7213 : Dépôts et cautionnements versés	0.00 €	11 435.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0.00 €	11 435.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	43 035.00 €	67 635.00 €	0.00 €	24 600.00 €
Total Général		280 600.00 €		280 600.00 €

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le comité syndical approuve cette décision modificative et autorise le Président à effectuer les opérations figurant dans le tableau ci-dessus.

Le secrétaire de séance,

Antoine AUBRY

Ainsi délibéré en séance,
Le 18 octobre 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : 30 OCT. 2024

Mis en ligne le : 30 OCT. 2024